

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Nancy

Commune de  
**FLAVIGNY-SUR-  
MOSELLE**

## DELIBERATION

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, les Membres du Centre communal d'action sociale se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **11**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **11**

Date de convocation :  
**23 mars 2023**

**Présidence** : Marcel TEDESCO, Président du CCAS.

**Etaient présents** :

CARDOT Marie-Claude, DOLDI Pierre, GERDOLLE Martine,  
GILLOT Françoise, GREINER Cathy, MEYER Christine,  
SIMONIN Frédérique, TEDESCO Marcel

**Mandat de procuration** : GIRAUD Anthony à GREINER Cathy

**Absents** : DEBONNET Michèle, THIEMONGE Nicolas

**Secrétaire de séance** : Madame CARDOT Marie-Claude

Membres présents.....8  
Absents ayant donné mandat de procuration.....1  
Absents.....2  
Votants.....9

### **Délibération 02 2023**

#### **Approbation du compte de gestion 2022**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	1	9	0	0	0

Le Président rappelle que l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif et du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du CCAS entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

### COMPTE DE GESTION 2022

Sections	Résultats de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
Investissement	-238		396	158
Fonctionnement	31944,37	238	-2235	29471,37
<b>Totaux</b>	<b>31706,37</b>	<b>238</b>	<b>-1839</b>	<b>29629,37</b>

Aussi, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et tenant compte de celles relatives à la journée supplémentaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

**Le Président propose que le CCAS :**

- **PRENNE ACTE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur de la commune de FLAVIGNY sur MOSELLE, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Marcel TEDESCO,  
Président du CCAS.



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO  
2023.03.28 11:20:34 +0200  
Ref:20230328\_105402\_1-1-O  
Signature numérique  
le Chef de service